



Montpellier le 19/03/2008

GT LICENCE ATSEP N°2

Les travaux du GT licence se poursuivent, une réunion s'est tenue le 19/02. Un sous groupe ouvrier d'Etat s'est réuni à deux reprises le 15/02 et le 13/03.

Ces réunions ont permis de valider certains points, d'autres sont encore en discussion.

➤ **Principes généraux validés:**

La licence sera délivrée par la DCS.

Elle comprend des qualifications de base et des qualifications initiales.

Les ouvriers des familles électrotechnicien et climaticien auront une qualification de base (énergie et climatisation) et une qualification initiale (énergie, climatisation).

Licence et qualification sont acquises définitivement sous réserve d'un rafraîchissement des connaissances (travail régulier dans la profession ou suivi de formations). La licence est signée par son titulaire.

Suite à la réussite d'un essai professionnel électrotechnicien ou climaticien et à son intégration dans le cadre, l'ouvrier aura le niveau pour obtenir sa licence. Suite à l'obtention d'une UV (suivi d'un ensemble de stages) la licence sera délivrée à l'ouvrier.

La réussite à l'essai professionnel et le suivi de stages de formations étant des conditions à la délivrance de la licence, la DCS délivrera un agrément aux deux pôles de compétence pour s'assurer :

- que les conditions d'organisation des examens et le déroulement des épreuves sont équitables et conformes à une méthode agréée
- que les examens couvrent en grande partie le programme défini par le référentiel afin de garantir une évaluation des compétences.
- Que les enseignements dispensés sont en conformité avec le référentiel

➤ **Points en discussion :**

• **Unité de valeur (UV) :**

Des Unités de Valeur (UV => stages complémentaires) qui seront organisées par les pôles de compétence viendront compléter la formation des agents avant de suivre les plans locaux de formation pour l'obtention de l'autorisation de maintenance.

FO a proposé que pour les électrotechniciens l'UV comprenne :

Module A => norme, consignation, régime de neutre

Module B => Electronique de puissance, onduleur, chargeur

Module C => logique, automatisme de base

Stage ENAC => distribution électrique

Pour la partie climaticien l'UV comprendrait :

Module A => Conduite et Maintenance des Installations thermiques et frigorifiques

Module B => Conduite et Maintenance des installations d'air

FO a proposé également la création de trois mentions (suivie de stage) pour permettre :

- Aux électrotechniciens de faire de la MO sur la climatisation => en attente de propositions de stages du pôle de compétence.
- Aux climaticiens de faire de la MO sur l'énergie => en attente de propositions de stages du pôle de compétence.
- Aux électrotechniciens de faire des interventions de premier niveau sur le CNS/ATM => l'administration doit demander à l'ENAC de faire une proposition de stage.

Ces stages seront organisés par les pôles de compétence et ouverts à l'ensemble des ouvriers des deux familles quelles que soient leurs affectations.

- **Instructeur :**

FO a demandé que le principe d'un instructeur par SNA pour la formation pratique et technique pour la MO et la MS énergie et climatisation soit validé.

Pour l'administration la notion d'instructeur ne peut s'appliquer qu'aux agents qui participent aux formations pour la délivrance de la licence (Instructeur ENAC pour IESSA et Ouvrier délivrant des formations sur des stages organisés par les pôles de compétence).

L'administration propose d'attendre que la question des instructeurs soit clarifiée pour les IESSA pour voir si on peut l'appliquer aux ouvriers.

FO participe activement aux travaux ESARR5 et licence pour que les ouvriers électrotechniciens et climaticiens puissent obtenir une licence ATSEP suite à une procédure comparable à celle des IESSA. Vos fonctions futures dans le domaine de l'énergie et de la climatisation au sein de la DSNA dépendent des conclusions de ces GT.

Vos représentants : Michel MAGNE (SNA Sud), Jean-Laurent DUPRAT (SNA Sud - Ouest),